



Strasbourg, 10/07/2018

SHEEPVAARTBERICHT N° FR/2018/07853

Wetstekst:

article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin

Modaliteiten voor regularisering (Modification des obligations d'annonce par voie électronique)

Avis allemand n° FR 15/18

Eenvoudige informatie (Obligation d'annonce par voie électronique pour l'ensemble des bâtiments ayant des citernes fixes) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 01/12/2018 om 00:00 tot 31/12/2019 om 00:00

- o **Rhin canalisé (op de sectie 501)**
tussen pk 168.450 en pk 173.600
- o **Grand canal d'Alsace (op de sectie 502)**
tussen pk 173.600 en pk 225.000
- o **Rhin canalisé (op de sectie 503)**
tussen pk 225.000 (Vogelgrun) en pk 334.000 (Iffezheim)
- o **Rhin à courant libre (op de sectie 505)**
tussen pk 334.000 (Iffezheim) en pk 352.000 (Lauterbourg)

Commentaire :

La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) introduira au 1er décembre 2018 l'obligation d'annonce par voie électronique pour l'ensemble des bâtiments ayant des citernes fixes à bord.

Cette annonce prévue à l'article 12.01 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin, qui peut aujourd'hui être transmise par radiotéléphonie, voie écrite ou voie électronique, devra obligatoirement être transmise par voie électronique à compter de cette date par tous les automoteurs-citernes, convois composés d'un ou de plusieurs automoteurs-citernes et/ou de barges-citernes et/ou de chalands-citernes. L'obligation d'annonce par voie électronique qui ne s'appliquait jusque-là qu'aux convois et bâtiments transportant des conteneurs, sera étendue aux bâtiments ayant des citernes fixes à bord.

Pour plus d'informations : www.ccr-zkr.org/12040800-fr.html

Indien noodzakelijk, kunt u de volgende autoriteiten contacteren:

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

Vervaldatum:

01/01/2020

Chef de Service Adjoint

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by a cursive 'S' and a horizontal line.

Eric SCHMITT